



Ma saison 2008 dans l'hôtellerie

Par **Aubergine**, le 30/10/2008 à 19:53

Bonjour,

je suis perdue et j'aimerais solliciter votre avis concernant ma situation :

je suis partie en juillet « faire la saison » dans un hôtel en tant que réceptionniste. Au téléphone, ils m'ont proposé un poste jusqu'à fin octobre.

Une fois sur place (l'hôtel se trouve sur une petite île), ils m'ont donné un contrat en CDD pour juillet et août seulement ! J'ai tout de suite parlé à ma chef de réception en lui demandant si on s'était mal comprises, parce que j'avais besoin de travailler jusqu'à fin octobre et que je préférais chercher autre chose si c'était pour seulement deux mois ! Elle m'a répondu que non, on s'était bien comprises mais elle avait eu des problèmes avec d'autres employés en début de saison, et que c'était pour avoir une période d'essai plus longue (!).

Mais elle me confirmerait oralement, fin juillet, si je convenais, et dans ce cas ils me « garderaient » sept et oct. J'ai dit ok, mais je veux une preuve écrite de cet engagement ! Elle a accepté : elle me donnerait le contrat ou au moins une lettre d'engagement fin juillet.

Il faut savoir que j'avais déjà travaillé pour cette entreprise deux ans auparavant, donc ce n'était déjà pas bien joli de leur part. Mais bon, naïve, j'ai accepté.

Fin juillet, pas de nouvelles, début août je commence à réclamer ce qui m'a été promis. Ma chef finit par monter voir le directeur vers le 10 août parce que j'insiste, et en redescendant elle me dit « ben écoute c'est bon. On te garde en septembre » !!! Choquée, je lui ai rappelé que c'était exactement ce que j'avais redouté dès le début. A quoi elle répond qu'elle comprendrait très bien que je cherche un autre poste, elle est passée par là et elle sait ce que c'est. Je postule à divers endroits et ne trouve rien. Je réclame mon contrat pendant tout le mois d'août, puis je laisse un peu tomber : j'en ai marre de ne penser qu'à ça.

Un beau jour du mois de septembre, une collègue me signale que mon avenant au contrat est dans ma bannette. Curieuse, je vois que sans que personne ne m'ait consultée, l'avenant m'embauche du 1er septembre (il est d'ailleurs antidaté au 31 août) au 12 octobre !

Je monte voir le directeur en lui expliquant la situation et en lui demandant de me garder jusqu'à fin octobre comme initialement prévu. Confiant, me dit que ça devrait être bon, le directeur commercial me confirmera ça dans la semaine, selon les contrats signés (séminaires). Ce qu'il fait, oralement, la semaine d'après. Ouf.

[voir suite du message ci-dessous]

Par **Aubergine**, le 30/10/2008 à 19:54

Mais le 10 octobre, ma chef m'annonce que c'est mon dernier jour de travail. Je ne figure pas sur le planning de la semaine d'après. Mon contrat est fini, bye-bye !

Je remonte voir le directeur, qui se dit désolé, y a eu des annulations, blablabla. Je lui demande à quel point c'est à l'employé d'assumer ce risque ? Il ne dit rien, et je m'en vais. Je sais que la seule chose qui me protège, c'est que j'ai refusé de signer le contrat et l'avenant, bidons à mes yeux. En tant que saisonniers, j'estime que nos contrats sont suffisamment précaires ! Il faut savoir, aussi, que j'ai changé trois fois de logement en si peu de temps. Dont la dernière fois pour une semaine.

Mais j'ai signé le solde de tout compte et l'attestation assédic, qui signale une rupture de contrat pour « fin de CDD ».

On me conseille d'envoyer une lettre réfutant ce terme, puisque n'ayant rien signé il y a rupture de CDI.

Et on me conseille d'entamer une procédure prud'hommale, ou de négocier avec mon patron pour qu'il me paye jusqu'à fin octobre.

Et vous, qu'en pensez-vous ? Je ne veux pas abuser de la situation, je sais que diriger une entreprise peut être difficile, mais j'estime qu'un employé a des droits pour le protéger.

Que feriez-vous à ma place ?

Merci infiniment pour vos avis.